

Trimestriel ■ 29^e année ■ N° 116 ■ 1^{er} octobre 2018

REVUE TRIMESTRIELLE DES DROITS DE L'HOMME

<http://www.rtdh.eu>



NEMESIS



ANTHEMIS

In memoriam

Georges Flécheux (1929-2018)

Le bâtonnier Georges Flécheux nous a quittés le 27 février 2018.

Tout au long de sa vie professionnelle, son regard s'est tourné vers la protection des droits fondamentaux. En qualité d'avocat, il a été au quotidien un défenseur ardent et inlassablement soucieux du respect et de l'applicabilité des droits procéduraux du justiciable, tant au civil qu'au pénal. Il a consacré une grande partie de sa vie aux institutions nationales et européennes de la profession d'avocat, après avoir été Secrétaire de la Conférence du barreau de Paris en 1958-1959, puis ancien Premier secrétaire de la Conférence des avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État. Élu au Conseil de l'Ordre du barreau de Paris en 1984, le barreau de Paris l'a désigné bâtonnier de l'Ordre en 1992. Pendant son mandat, le bâtonnier Flécheux a développé les relations internationales du barreau de Paris en mettant l'accent sur le rayonnement de la francophonie et de l'application du droit français à l'étranger. Dans son parcours au profit de la profession, il a observé la nécessité de réformer les procédures ordinaires pour les mettre en conformité avec les règles du procès équitable, et il soulignait dans sa contribution dans les *Mélanges en hommage à Pierre Lambert*: «C'est dans une alliance heureuse, entre le respect de la tradition des juridictions ordinaires et celui des règles du procès équitable que se situe peut-être la voie pour aller plus loin dans le respect de la Convention européenne des droits de l'homme.»¹

Le bâtonnier Flécheux était un spécialiste du droit de la concurrence, et il a été membre du Conseil de la concurrence de 1987 à 1991. C'est son engagement pour l'Europe qui le guidera, et le conduira d'ailleurs à présider la Fédération des barreaux d'Europe en 1993 et 1994, et à être un défenseur du droit de l'Union européenne et du droit du Conseil de l'Europe. Dans les *Mélanges en hommage à Louis-Edmond Pettiti*, il observait que «[I]l y a perspective d'harmonisation ne vise pas à unifier les différents systèmes ni de leur imposer de renoncer à leur identité culturelle et juridique mais de les rapprocher en une harmonie faite toute à la fois de subordination à un ordre supranational et de coordination selon des principes communs. Nul doute que les avocats européens, en saisissant les juges nationaux de l'application des droits fondamentaux, resteront

¹ En collaboration avec Th. MASSIS, «Les droits de l'homme au seuil du troisième millénaire», in *Mélanges en hommage à Pierre Lambert*, Bruylant, Bruxelles, 2000, p. 373.

des acteurs nécessaires à la création d'un droit commun européen. Cette action n'est pas incantatoire»².

Ses engagements en faveur de la défense et de la protection des droits fondamentaux vont tout naturellement le conduire à devenir le président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris après la disparition du bâtonnier Louis-Edmond Pettiti avec qui il s'était noué depuis très longtemps une amitié et un profond respect réciproques. Ils étaient tous les deux Niçois, passionnés de culture, et Georges Flécheux était d'ailleurs Officier des arts et des lettres et Commandeur de la Légion d'honneur. Pendant leurs deux bâtonnats, ils ont rappelé, en France et à l'étranger, le rôle fondamental de la défense et ont tourné l'action du barreau de Paris vers la promotion et la protection des droits fondamentaux. Le bâtonnier Flécheux présidera l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris pendant plus de dix ans, en animant les conférences et formations organisées en France et à l'étranger, avant de passer le témoin au bâtonnier Francis Teitgen. Il a participé à de nombreuses délibérations du Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux décerné à un avocat par les avocats, en hommage à un confrère qui s'est particulièrement distingué dans son activité pour la défense et qui en a souffert par la prison, la privation de liberté ou la mort. Les membres du jury se rappelleront la pertinence de ses observations et le regard admiratif qu'il exprimait à la lecture des dossiers des confrères menacés à travers le monde dans leur combat pour la défense.

À l'invitation de Pierre Lambert, le bâtonnier Flécheux a été membre, pendant de longues années, du comité scientifique de la *Revue*. Il a pu nous apporter ses contributions et sages réflexions.

Son secrétaire général que j'ai eu la joie et le privilège d'être pendant de très nombreuses années à l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris, peut témoigner de la générosité de Georges Flécheux, de sa volonté de partager ses connaissances et de sa fidèle amitié. Comme l'écrivait dans le *Bulletin* du barreau de Paris à l'annonce de sa disparition, un de ses anciens collaborateurs du célèbre cabinet parisien de l'avenue de Lamballe Lafarge-Flécheux, Pascal Saint Geniest – devenu par la suite bâtonnier du barreau de Toulouse – : «Le bâtonnier Flécheux était un juriste d'exception, sa courtoisie était parfaite et son humanité bienveillante.» Nos pensées vont vers son épouse et ses enfants.

Christophe PETTITI

Secrétaire général de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris

² En collaboration avec E. GAY MONTALVO, «Les droits fondamentaux dans l'Union européenne», in *Mélanges en hommage à Louis-Edmond Pettiti*, Nemesis/Bruylants, Bruxelles, 1998, p. 393.